



# FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 3 juillet 2018

## Compte rendu du CA de l'ANGDM du 19 juin 2018

Déclaration unanime des Fédérations dénonçant le dysfonctionnement de l'instance (joint en annexe).

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 8 mars 2018 :**

Aucune remarque n'a été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Communication du Président et Directeur général :**

Le Président informe le conseil que :

- Il a rencontré la DSS sur la COG Can sur la partie qui concerne l'ANGDM, à savoir l'ASS.
- Il souhaite :
  - ⇒ Utiliser les équipements de télétransmission que va développer la CAN pour les enquêtes sociales.
  - ⇒ Il rappelle que l'agence n'est pas signataire de la COG, alors que des décisions leur incombent (ASS, gestion du personnel, prestations, etc.)
  - ⇒ Simplification du circuit financier.
- A ce jour l'agence n'a pas eu de réponse. A suivre.

Le Directeur général informe le conseil :

- Demain sera présenté le livre sur l'histoire de la mine industrielle et sociale. Une conférence débat sur le sujet sera organisée demain au Ministère. Il remercie l'ensemble des participants au projet.
- Il nous a présenté les grandes lignes du rapport d'activité de l'agence et nous a fait le point sur COP en cours. Ce point sera débattu dans l'ordre du jour.

### **Présentation des travaux des Commissions :**

#### **COPRAD**

Au cours du CA, il nous a été fait la présentation de la réunion du 30 mai 2018, à savoir :

- Point des activités sociales et culturelles.
- Point budgétaire 2018 et orientations 2019. Un consensus sur la répartition des aides entre les 3 pôles, chèques vacances, enfant et proximité a été retenu. Les commissions locales feront des propositions.

- Un point a été fait sur les indicateurs CCFC, RA, RN.
- Sur le 1% social, pour l'année scolaire en cours, 805 aides ont été accordées pour un montant de 195 000 euros.
- Logements : A ce jour, 20 conventions ont été signées avec des foyers logements, 10 sont en cours de négociation.
- Convention signée sur l'entretien à la Grand Combe et aux Salles du Gardon.
- Le point a été fait sur l'enquête de satisfaction sur l'adaptation des salles de bain réalisée en 2017. Globalement, celle-ci a été jugée favorablement.
- Le point a été fait sur l'évolution du patrimoine des ex houillères du Centre-Midi acquis par SAFC, devenue NEOLIA. Plusieurs inquiétudes subsistent :
  - o Maintien des acquis et charte sociale des mineurs
  - o Diminution de l'offre de logements réservés
  - o Baisse des travaux d'entretien
  - o Etc.

Il faudra garder une forte vigilance sur le dossier. A suivre.

- Il nous a été présenté un point réglementaire sur le coefficient de solidarité AGIRC-ARRCO, voir CR de la CFTC sur le dernier compte rendu CA. Restent en suspens les personnels Agglonord et Cokes de Drocourt.

Une rencontre est programmée avec la Direction de l'ARRCO-AGIRC sur le sujet.

### **ASS :**

#### **Point FNAS :**

Il nous a été présenté la situation financière du FNAS au 30 avril, soit 410 000 €. Ce montant est destiné aux entrées en EHPAD pour la prise en charge des cautions sous certaines conditions et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre.

Il nous a été fait une présentation complète de l'ASS conformément aux budgets votés par la COG 2014-2017. Il en ressort que :

- Malgré la mise en place de nouvelles prestations
- L'élargissement des prises en charge sur les tranches 7 et 8 sur certaines prestations
- Augmentation des visites à domicile CAS.

La CFTC a fortement réagi, elle dénonce que les budgets alloués ne sont pas entièrement consommés, elle regrette que les propositions d'amélioration, prise en charge des déplacements pour le généraliste, prise en charge des déplacements du suivi post professionnel, participation à l'assurance complémentaire etc. ne soient pas étudiées et rejetées systématiquement par l'ASS.

Après un très large tour de table animé, notamment par la CFTC, le Président s'est engagé à se rapprocher des services de la CAN pour étudier le coût des mesures proposées en matière de prise en charge des transports et le soumettre à une prochaine commission.

La CFTC prend acte de cette proposition et mettra tout en œuvre pour qu'elle aboutisse. A suivre.

#### **Bilan de la politique vacances :**

Environ 11 000 personnes ont bénéficié de la politique vacances pour 50 000 journées vacances.

La CFTC considère que le taux de remplissage est correct. Cependant, elle déplore la gestion de la politique de refus, qui sont beaucoup trop nombreux, notamment dans l'Est ainsi que le manque d'initiative sur « rompre l'isolement » qui était une de nos missions principales. Elle demande à ce que soit menée une réflexion globale sur le sujet.

La Direction n'est pas opposée au principe. A suivre.

### **Approbation du marché relatif à l'intérim :**

Il nous a été présenté l'appel d'offre de mise à disposition de personnel intérimaire dans toutes les implantations de l'agence. Ce marché est lancé pour une période de 36 mois, reconduite par tacite reconduction annuellement.

5 sociétés ont postulé.

Le CA valide à l'unanimité la proposition de CRIT Intérim, date d'effet le 11 août 2018.

### **Approbation du marché relatif à la maintenance du SIRH :**

Une procédure a été lancée afin de renouveler le précédent marché informatique qui arrive à expiration le 27 juillet. Après les explications fournies en séance, il a été décidé de donner le marché informatique à la société META 4 pour une période d'un an à compter du 28 juillet 2018 (pour mémoire, c'est la même société qui s'occupe aujourd'hui de notre informatique).

### **Approbation du marché relatif aux commissaires aux comptes :**

Cette procédure a été lancée afin de renouveler le marché de mandat aux commissaires aux comptes expiré en 2018, après l'approbation des comptes 2017.

Au vu des éléments présentés, le CA valide à l'unanimité le marché pour les exercices comptables 2018 à 2023 avec la société Alliance EXPERTS pour une période de 6 ans.

L'ensemble des partenaires sociaux se sont abstenus du fait que par la loi l'ANGDM n'est pas obligée de valider ses comptes.

Le marché a été validé par le vote unanime des Tutelles.

### **Point sur le Contrat d'objectifs et de performance :**

Le COP 2015-2018 définit trois orientations stratégiques qui structurent les activités de l'agence durant cette période.

- 1) Développer une offre de service adaptée aux bénéficiaires et optimiser la gestion des prestations versées par l'ANGDM.
- 2) Harmoniser l'organisation de l'ANGDM dans son nouveau périmètre.
- 3) Renforcer les performances de gestion de l'ANGDM.

Les militants qui désirent avoir plus de renseignements sur le COP, je peux leur transmettre les documents (volumineux sur le sujet, 48 pages le rapport d'activités et 6 pages le COP).

### **Dossier de demande d'admission en non-valeur :**

L'agent comptable nous informe que suite à la décision du Tribunal de Lens, il ne peut plus suivre la procédure de recouvrement suite à un dossier de surendettement par le débiteur. Le préjudice porte sur 23 000 €.

Le conseil, à l'unanimité, admet en non-valeur dans les comptes de l'agence.

**Divers :**

Le Président nous informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet, Monsieur SELLIER quitte l'agence pour rejoindre les Ministères.

L'Administrateur

Raphaël MARGHERITA